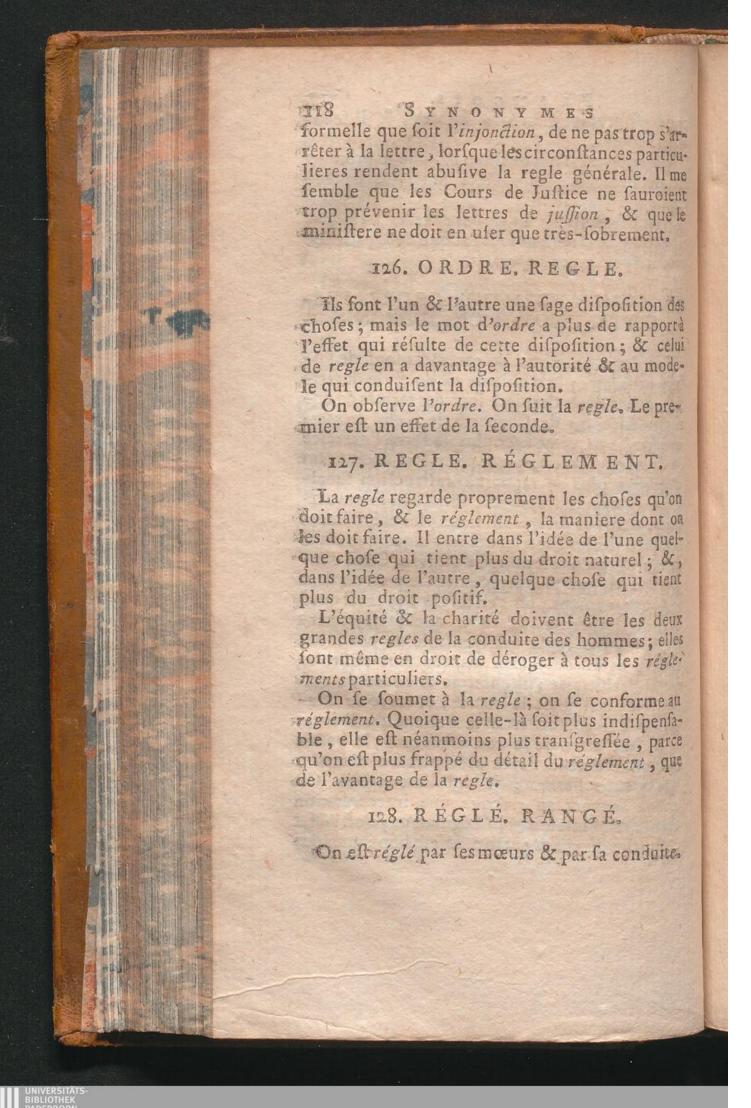


Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel Rouen, 1788

128. Réglé. Rangé.

<u>urn:nbn:de:hbz:466:1-60132</u>



FRANCOIS. On est rangé dans ses affaires & dans ses occupations. L'homme réglé ménage sa réputation & sa personne; il a de la modération, & il ne fait point d'excès. L'homme rangé ménage son temps & son bien; il a de l'ordre, & il ne fait point de dissipation. A l'égard de la dépenfe, à laquelle l'on applique souvent ces deux épithetes, elle est réglée par les bornes qu'on y met, & rangée par la maniere dont on la fait. Il faut la régler sur ses moyens, & la ranger selon le goût de la société où l'on vit, de façon néanmoins que les commodités domestiques ne souffrent point de l'envie de briller. 129. RÉGIE. DIRECTION. ADMINISTRA-TION. CONDUITE. GOUVERNEMENT. La régie regarde uniquement des biens temporels confiés aux soins de quelqu'un pour les faire valoir au profit d'un autre à qui ils appar-

La régie regarde uniquement des biens temporels confiés aux soins de quelqu'un pour les faire valoir au profit d'un autre à qui ils appartiennent, & desquels on doit rendre compte de Clerc à Maître. La diredion est pour certaines affaires où il y a distribution, soit de sinances, soit d'occupations, & auxquelles on est commis pour y maintenir l'ordre convenable. L'administration a des objets d'une plus grande conféquence, tels que la justice ou les sinances d'un Etat; elle suppose une prééminence d'emploi qui donne du pouvoir, du crédit, & une sorte de liberté dans le département dont on est chargé. La conduite désigne quelque sagesse & quelqu'habileté à l'égard des choses, & une suppose une préeminence d'emploi quelqu'habileté à l'égard des choses, & une suppose quelqu'habileté à l'égard des personnes. Le gouvernement résulte de l'autorité & de la dépen-